

PAS DE CONCESSION POUR LA TRANSPARENCE ET LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

Par Michèle Rivasi, eurodéputée



Le scandale du Qatargate n'est pas seulement une affaire gravissime qui jette le discrédit sur le Parlement européen. C'est aussi une affaire qui démontre la nécessité d'établir un contrôle adéquat au sein du Parlement européen et, plus largement, dans nos institutions européennes.

« Je suis reconnaissante auprès de la justice belge d'avoir exposé le vaste trafic d'influence du Qatar au Parlement européen. Mais, pourquoi l'alerte n'est-elle pas venue de nos propres rangs ? Avec mes collègues élus Verts européens, nous nous battons au quotidien pour développer une culture de la transparence et du contrôle démocratique de pratiques opaques et abusives. L'inaction n'est plus une option pour nous sortir de cette crise politique majeure.

En ce qui concerne le Parlement européen, notre réponse doit être ferme, nette et rapide. Nous avons déjà suspendu les travaux législatifs en cours liés au Qatar ainsi que les badges d'accès qataris. Nous allons instaurer une vice-présidence dédiée à l'intégrité et à la lutte anti-corruption, renforcer et étendre le registre de transparence aux représentants des pays tiers et mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur l'influence des lobbies et des pays tiers.

Mais le Parlement va devoir mener des réformes plus profondes comme renforcer nos règles du contrôle interne et réviser le code de conduite des eurodéputés quant à leur emplois en dehors du Parlement et à leurs déclarations d'intérêts financiers.

Étendre ces mesures à l'ensemble des institutions. Installons des règles communes protégeant réellement les lanceurs d'alerte. Renforçons les moyens et l'indépendance de l'Office européen de lutte anti-fraude et du Parquet européen. Sanctionnons sévèrement, avec des retenues sur salaire par exemple, les manquements aux déclarations d'intérêts des élus, des hauts fonctionnaires et des experts nommés par les États membres. Il est plus que temps de créer un véritable organe d'éthique, indépendant et doté de pouvoir d'enquête de sanction, couvrant le Parlement, le Conseil et la Commission. Cette dernière a dévoilé, il y a quelques semaines seulement, un projet d'organe éthique consultatif, dépourvu de tout pouvoir de contrôle ou contraignant. C'est une demi-mesure.

La Commission doit aussi balayer devant sa porte. Au sujet du *Qatargate*, Ursula von der Leyen a déclaré, la semaine passée : « *Ces allégations sont extrêmement préoccupantes. C'est une question de confiance dans les personnes au cœur de nos institutions* ». Ce commentaire est stupéfiant et plutôt cavalier de la part de la Commission européenne qui multiplie pour sa part les feux rouges et les avertissements depuis 2019, comme lors de la retentissante affaire des SMS impliquant sa présidente et le PDG de Pfizer. Dernière interrogation en date : la compatibilité (ou non ?) des activités commerciales d'Heiko von der Leyen avec le rôle institutionnel de son épouse, sujet sur lequel nous venons d'interpeller la Commission.

Il s'agit de protéger la démocratie européenne. Nous ne laisserons pas les choses se dérouler comme si de rien n'était. Vous pouvez compter sur moi. »

Michèle Rivasi est membre de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen et est **à la pointe de la lutte pour la transparence en matière de politiques publiques**, à l'origine dès 2017 des initiatives, en France, « Mains propres sur la santé » et du collectif Vigilobb contre le « pantouflage » et les portes tournantes.